Bureau national de la femme ?

Autor(en): **Chapuis-Bischof, S.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **62 (1974)**

Heft 10

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-273869

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le fameux questionnaire
Où le bât blesse-t-il ?

Pourquoi une enquête de plus ?

Les raisons pour lesquelles la Communauté de travail "La Suisse et l'année internationale de la femme" a décidé, en automne 1973, d'organiser une enquête sous forme de questionnaire, sont les suivantes :

— En diffusant largement le questionnaire, elle désirait attirer l'attention sur l'année internationale de la femme et sur le congrès prévu en janvier 1975.
— Il n'a jamais été question de faire concurrence, de quelque manière que ce soit, au rapport de l'Unesco sur la situation de la femme en Suisse.

Questions envisagées, questions posées

Les questions posées dans le projet de questionnaire concernaient :

— la "femme partenaire" dans la famille, dans la profession et dans la société ;
— l'attitude vis-à-vis de la femme uniquement ménagère ;
— l'éducation et la formation scolaire ;
— la femme et le monde du travail ;
— l'entraide locale ;
— l'organisation des conditions d'existence pour le troisième âge ;
— l'affiliation à une société — les activités sociales ;
— les indications démographiques.

Les thèmes étant donnés, la tâche de Publitest consistait à élaborer un questionnaire valable.

Dans sa forme définitive, le questionnaire vise à recueillir des opinions sur les sujets suivants :

— Y a-t-il, entre le mari et la femme, une relation de partenaires ?
— Comment envisage-t-on l'éducation des enfants ?
— Le couple et la famille de l'avenir.
— La femme uniquement ménagère.
— La femme exerçant un métier.
— Les relations de voisinage.
— La participation de la famille aux travaux ménagers.
— L'influence de la consommatrice.
— L'intérêt que présente un congrès consacré aux problèmes féminins.

Procédure

La Communauté de travail a chargé des organisations féminines de distribuer un nombre important de questionnaires. En outre, le questionnaire a été publié dans quatre quotidiens et 5 périodiques, dans le journal d'une association et dans celui de la Coop. On été retournés, dûment remplis, **2200 tirés à part et 3500 questionnaires publiés dans la presse.**

Afin de mieux évaluer la situation, nous avons formé un groupe représentatif de la population parmi les habitués de Publitest (env. 400 personnes), en prenant soin de ne jamais interroger deux membres de la même famille. Notre enquête a été faite par écrit au moyen du questionnaire de la Communauté de travail.

Résultats les plus importants
Le couple partenaire

Six personnes sur dix estiment que les couples actuels sont fréquemment partenaires.

Sources d'influence contribuant à l'éducation des enfants

D'une manière générale, la famille est considérée comme la source d'influence la plus importante (90 %). L'école est citée en deuxième lieu. L'Eglise et les mass media se placent, presque à égalité, en dernier lieu. En Suisse alémanique on attribue plus d'importance à l'Eglise qu'en Suisse romande où l'influence des mass media est jugée plus importante que celle de l'Eglise. Cette divergence d'opinion provient, probablement, de la manière dont le public a été atteint.

Questions concernant l'éducation

A la question de savoir si les notions de "s'affirmer" et de "s'adapter" doivent être données en priorité aux garçons ou aux filles, plus de 90 % répondent "aux deux sans distinction". 10 % seulement inculqueraient la notion de "s'affirmer" aux garçons et de "s'adapter" aux filles.

Le mariage et la famille de l'avenir

28 % pensent que la famille restera telle qu'elle est, et que l'institution du mariage ne se modifiera pas. Les hommes, surtout, sont de cet avis.

La majorité — un peu plus de la moitié — est convaincue que mariage et famille subiront des modifications importantes dans des cercles limités.

Une minorité de 14-16 % prévoit des changements importants dans le mariage et dans la famille. Les femmes du groupe représentatif sont plus réticentes que les autres.

Sous-estimation de la ménagère (sans activité professionnelle)

Deux personnes sur trois affirment que la ménagère est sous-estimée par les femmes qui exercent un métier. Cet avis est prépondérant chez les hommes en Suisse alémanique (69 %).

La situation de la ménagère par rapport à la femme qui exerce un métier

Parmi les cinq opinions données à choix, deux expriment l'assurance de la ménagère (opinions positives) et trois son sentiment d'infériorité (opinions négatives).

Opinions positives : 35 % sont d'avis que la ménagère est heureuse de disposer de temps libre. Trois femmes sur dix estiment que la famille et le ménage sont des sources suffisantes d'épanouissement.

Opinions négatives : 35 % pensent qu'il est gênant de dépendre financièrement du mari (pas de différences notables). 27 % disent que la ménagère se sent intellectuellement inférieure à celle qui a une vie professionnelle, particulièrement en Suisse romande. Cette tendance existe aussi parmi les femmes en Suisse alémanique. 26 % pensent que la ménagère admire l'assurance de la femme qui travaille en dehors de son ménage (pas de différences notables).

La femme dans la vie professionnelle

Huit femmes sur dix sont d'avis qu'à capacité égale, les femmes n'ont pas les mêmes chances de promotion que les hommes. Les hommes sont moins catégoriques : un tiers d'entre eux pensent que les chances sont égales.

Quand une femme travaille avec les hommes, elle n'est traitée en partenaire que "parfois", tout au plus. Telle est l'opinion générale.

17 % affirment que les femmes seules ont plus de difficulté à établir des contacts que les femmes mariées. 44 % pensent que cette affirmation n'est que partiellement conforme à la réalité. Pas de différences notables entre les échantillons.

8 % sont d'avis que lorsqu'une femme a d'autres femmes sous ses ordres, cela n'amène que des difficultés. 50 % pensent que c'est parfois le cas. Les réponses sur tirés à part sont moins dures.

Seuls 6 % sont catégoriques : les femmes ne savent pas travailler en équipe. 56 % déclarent que c'est partiellement juste et 37 % disent que cette affirmation est absolument fausse.

8 % pensent que l'indépendance financière des femmes célibataires compense l'absence d'un mari et d'une famille. 37 % disent que ce n'est que partiellement le cas.

Relations entre voisins

En moyenne, des relations amicales s'établissent avec 5 familles dans un rayon d'environ 1 km. Un tiers des personnes interrogées ont de bons rapports de voisinage avec tout au plus trois familles. 15 % avec huit familles et plus. 20 % n'ont pas répondu ce qui indique certaines difficultés de contact.

Les échantilllons concordent : en Suisse romande, on se lie plus facilement. La moyenne s'établit entre six et sept familles. Le Tessin l'emporte largement avec un cercle de 9 à 10 familles amies dans les alentours.

52 % ne connaissent aucun système d'entraide dans leur quartier. 20 % ne répondent pas à la question. Le groupe moyen d'entraide, là où il existe, compte 2 à 3 personnes.

Participation de la famille aux travaux ménagers

70 % de réponses à ce sujet : le mari travaille, en moyenne, environ 4 heures par semaine dans le ménage.

Pouvoir économique de la consommatrice

92 % sont d'avis que, dans l'ensemble, les consommatrices pourraient influencer le marché. Les Romandes sont les plus optimistes.

Intérêt témoigné pour un congrès consacré aux problèmes féminins

Environ deux femmes sur trois s'expriment positivement. Détail selon la provenance du questionnaire :

— questionnaires publiés par la presse, Suisse alémanique 75 % ;
— questionnaires publiés par la presse, Suisse romande, 73 % ;
— tirés à part provenant de Suisse romande 72 % ;
— tirés à part provenant de Suisse alémanique 60 %.

Les résultats de l'enquête ont été également analysés selon d'autres critères démographiques. Les divergences les plus significatives sont les suivantes :

— Les femmes mariées, en particulier celles qui se déclarent satisfaites, pensent que mari et femme sont souvent partenaires.
— En ce qui concerne les institutions qui jouent un rôle dans l'éducation des enfants, notons que
  — plus la personne interrogée est âgée, plus l'Eglise gagne en importance, tandis que les camarades en perdent. Les personnes d'âge moyen attribuent un peu plus d'influence aux mass media, les personnes âgées moins que les autres groupes d'âge.
  — L'influence attribuée aux mass media est en relation directe avec la formation scolaire des personnes interrogées, tandis que l'influence attribuée à l'Eglise va décroissant plus le niveau scolaire est élevé.
  — Les personnes exerçant un métier attribuent plus d'importance aux mass media et aux camarades que les autres catégories. Celles qui n'ont pas d'activité professionnelle font passer soit la famille, soit l'Eglise avant les mass media et les camarades.
— Les citadins, surtout, affirment que les maris sous-estiment les femmes uniquement ménagères. Les ménagères satisfaites ne le pensent presque jamais.
— D'autre part, les femmes satisfaites et les ménagères sont clairement d'avis que les femmes exerçant un métier les sous-estiment.
  Il est intéressant de noter que les femmes qui travaillent en dehors du ménage pensent que les ménagères admirent leur assurance, qu'elles se sentent intellectuellement inférieures et qu'elles souffrent de leur dépendance financière.
— Les ménagères satisfaites sont, elles, d'un avis radicalement opposé : elles déclarent fréquemment trouver dans leur famille une source suffisante d'épanouissement. Elles admirent rarement l'assurance de la femme qui exerce un métier et ne disent presque jamais que leur dépendance financière leur pèse.
— Opinions concernant les femmes exerçant un métier :
  — Plus la personne interrogée est âgée, plus elle croit que la femme seule a de la peine à établir des contacts dans la société et que l'indépendance financière compense l'absence d'un mari et d'une famille. Les plus âgées affirment volontiers que les femmes ne sont pas assez sûres d'elles-mêmes pour assumer des responsabilités sur le plan professionnel.
  — Les femmes sans activités extérieures sont nombreuses à penser que les femmes ne sont pas capables de travailler en équipe et que là où une femme a d'autres femmes sous ses ordres, les difficultés surgissent.
  — Les ménagères satisfaites se représentent mal la relation entre supérieur et subordonné lorsqu'il s'agit de femmes.
— Les personnes âgées, mariées, celles qui ont une formation scolaire supérieure, celles qui sont socialement actives établissent plus facilement que d'autres des relations de bon voisinage.
— Le mari aide un peu plus dans le ménage lorsque sa femme travaille à l'extérieur. Mais dans les grandes familles, l'aide du mari est minime.
— Les jeunes ayant une formation scolaire supérieure, les femmes exerçant un métier, les habitants de villes et de localités témoignent le plus d'intérêt pour un congrès. Les ménagères satisfaites semblent moins accessibles, mais elles marquent quand même un certain intérêt.

Exposé de M. R. Hintermann, Publitest, Zurich. Conférence de presse de la Communauté de travail "La Suisse et l'année internationale de la femme", Berne, le 11 septembre 1974.

Bureau national de la femme ?

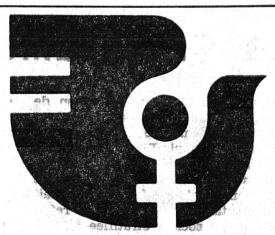

Le rapport de la Commission nationale de l'Unesco sur la situation de la femme est soumis, on le sait, à la consultation des organisations intéressées : partis politiques, gouvernements cantonaux et associations féminines doivent, ces prochaines semaines, répondre aux quatre questions posées (voir numéro de juillet-août de Femmes suisses) par le conseiller fédéral Hürlimann. Ils doivent dire ce qu'ils pensent de ce rapport, de ses conclusions et de l'opportunité (ou non) de créer un **organe fédéral chargé de s'occuper des questions féminines.**

HISTORIQUE

Rappelons, en quelques traits, l'historique de cette idée :

— En **1936,** une conférence de l'OIT réunissant à Santiago des représentants des Etats américains, avait recommandé la **création de Bureaux nationaux chargés d'étudier les problèmes des travailleuses et de faire des propositions aux gouvernements pour les résoudre.**
— En **1964,** lors de la 48e session de la Conférence internationale du travail, fut votée une résolution allant dans le même sens.
— En **1968,** les Conseillers nationaux Allgöwer et Leuenberger déposent chacun un postulat demandant qu'on entreprenne une étude sur la situation de la femme en Suisse, postulats qui ont décidé le Conseil fédéral à financer pour les deux tiers l'enquête déjà commencée par la Commission de l'Unesco. M. Leuenberger demandait en outre la création **d'un bureau national des problèmes féminins.**
— En **1972,** notre gouvernement ratifie la Convention No 100 du BIT **"concernant l'égalité de rémunération..."**
— Au printemps **1974,** quelques membres de l'Association vaudoise pour les droits de la femme, étudiant — au sortir d'une conférence brillante de Mme Marion Janjic du BIT — le problème des salaires féminins, arrivaient à la conclusion qu'une sorte de bureau central était absolument nécessaire et que les femmes suisses devaient en demander la création pour 1975, année de la femme. (Signalons, en passant, que ce groupe de jeunes femmes n'avait pas connaissance de la motion Leuenberger, ni d'études en cours à l'Alliance). En mai, elles présentèrent leurs conclusions à l'assemblée générale de l'**Association suisse pour les droits de la femme,** qui entra dans leurs vues et vota une résolution énergique (voir numéro de juin de Femmes suisses).
— A la session d'été des Chambres fédérales, Mme Hedi Lang, conseillère nationale, intervint auprès du gouvernement qui voulait classer les postulats Allgöwer et Leuenberger : les postulats furent maintenus.
— A fin juin, l'**Alliance de sociétés féminines suisses** publia un communiqué de presse demandant la **création d'une commission nationale et d'un bureau exécutif, disposant d'annexes dans les trois régions linguistiques de la Suisse.**

Une telle convergence de demandes, émanant de personnes et de groupements différents prouve de façon éclatante l'acuité du problème et la nécessité urgente de lui apporter une solution.

OPPOSITIONS

Nous nous réservons de revenir sur les réactions très nombreuses qu'a suscitées le contenu du rapport de la Commission nationale de l'Unesco. Que le lecteur nous permette de nous attacher uniquement au problème du bureau national et des réactions que soulève son éventuelle création.

Parmi les opposants, il y a ceux qui estiment que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes et que les chiffres du rapport de la Commission de l'Unesco ne sont qu'autant de menteries ! Ceux-là, évidemment, ne veulent pas d'un bureau de la femme. Remarquons, en passant, qu'il est bien singulier de nier des réalités dénoncées par les féministes depuis 50 ans, enfin prouvées par des statistiques assez nombreuses et différenciées pour être crédibles !

Il y a ceux qui rejettent toute institution centralisatrice, craignant de voir les cantons perdre leurs prérogatives.

Parmi ces derniers, citons le journaliste du Bulletin patronal vaudois : **"L'Association suisse pour les droits de la femme... propose l'institution d'un office du travail féminin dépendant du gouvernement... Elle relève qu'un tel bureau existe déjà dans 50 pays, notamment en France. La situation de la femme française au travail s'est-elle à ce point améliorée que l'on puisse citer notre voisine en exemple ?**

La légitimité d'une action de l'Etat dans ce domaine peut être mise en doute. Est-ce à ces "messieurs" de Berne qu'incombe la tâche de régler le sort des salariées ? Les défenseurs des droits de la femme font fausse route."

Les arguments du Bulletin patronal ne nous convainquent pas. Premièrement, nous y retrouvons cette opposition à l'endroit de l'égalité entre hommes et femmes, que nous avions constatée naguère (voir numéro de décembre 1968 de Femmes suisses) ; le Bulletin patronal disait : **"Tant pis pour la Convention No 100"** et proposait — l'administration vaudoise venait d'instaurer l'égalité des salaires pour ses fonctionnaires — de revenir en arrière, en accordant une sorte de prime aux enseignants hommes, par peur que la fonction d'enseignant se féminise.

Ceci explique cela : le Bulletin patronal n'aime pas l'idée d'égalité et ne veut pas d'un office qui s'occuperait de faire disparaître petit à petit les inégalités existantes.

En second lieu, il nous paraît peu satisfaisant de condamner le principe même d'une institution sous prétexte qu'une semblable réalisation à l'étranger, n'aurait pas donné de résultats. La situation a d'ailleurs changé en France depuis la nomination de Mme Françoise Giroud au poste de secrétaire d'Etat. La Commission française de la femme avait, pourtant, certaines réalisations à son actif, nous a-t-on dit au BIT. Ce qui lui manquait, à notre avis, c'est certainement une large publicité : plus on parlera des problèmes féminins et plus on en parlera fort, mieux cela vaudra et c'est ce qui fera probablement tout le succès de l'action de Mme Giroud.

Prenons l'exemple d'un autre pays, peut-être plus semblable au nôtre, par ses structures fédératives : le Canada. L'appareil législatif concernant l'égalité des travailleurs et des travailleuses y est très important : lois fédérales et lois provinciales ; par ailleurs, une Commission fédérale et des commissions dans chaque province veillent à l'application de ces lois dans les domaines de leur compétence.

Nous ne disons pas qu'il faille imiter tel ou tel modèle ; mais nous estimons que si d'autres pays ont trouvé une solution adaptée à leurs structures, nous devons trouver la nôtre.

Et c'est là que **les femmes doivent faire un effort d'imagination ;** les commissions fédérales sont lourdes, impuissantes et inutiles, dit-on pour les décourager ; peut-être, mais les femmes suisses sauront faire preuve d'invention et trouver la formule susceptible d'être acceptée par le gouvernement et surtout de se révéler d'une efficacité sûre. Sera-ce une "déléguée", un "office", un "bureau", une commission ? Sera-ce quelque chose de tout à fait nouveau ? L'avenir nous le dira : en attendant, **il faut répondre "oui" à la quatrième question de M. Hürlimann.**

S. Chapuis-Bischof